

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 JUIN 2025 - 20h30

Présents : M. BIRCHEN Raymond, Mme CLEMENT Stéphanie, M. DEFRAIN Nicolas, M. GEANT Michel, M. GERARD Olivier, M. JANNOT Jérôme, M. LANG Jean-Louis, Mme PENNEQUIN Nathalie M. QUENETTE Benoît et M. XEMAY François

Procuration(s) : Mme DREUMONT Natacha donne pouvoir à M. Jean-Louis LANG, Mme NOËLLE Marie-Hélène donne pouvoir à M. Jérôme JANNOT, M. Ludovic CHAFFIN donne pouvoir à M. Michel GEANT

Excusé(s) : Mme Véronique VALDEMAIRE

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT Stéphanie

Président de séance : M. XEMAY François

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer. 13 votants.

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal des décisions du Conseil Municipal du 28 mars 2025. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Demande d'ajouter un point au CM suite à la pétition reçu en mairie et concernant le Proxy Validé à l'unanimité pour ajouter ce point.

Points 32 et 33 en début de conseil afin de libérer les pétitionnaires de la demande de sécurisation de la rue Albert Tourtel.

ORDRE DU JOUR :

- 23 – Droits de préemption (2 à l'ordre du jour et 2 ajouts)
- 24 – Convention DECT (Défense Extérieure Contre l'Incendie) avec le Syndicat des Eaux
- 25 – Approbation en vue de l'AG de la société SPL-XDEMAT du 24 juin 2025
- 26 – ONF – Réalisation des travaux de décloisonnement en forêt communale
- 27 – Validation achat lave-vaisselle de la salle des Fêtes
- 28 – Validation aménagement des jeux de la Place du Centre
- 29 – Rénovation de la salle polyvalente
- 30 – Rénovation de la toiture du bâtiment Mairie-Ecole
- 31 – Eclairage du stade – passage en LEDs
- 32 – Travaux de marquage et signalisation sur l'ensemble des rues du village
- 33 – Approbation phase 1 et 2 du devis MMD54 – Plan de circulation globale du village
- 34 – Choix du cabinet d'études pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux.
- 35 – Proposition d'échange entre un terrain communal et un terrain privé

QUESTIONS DIVERSES

- Retour sur la subvention de l'éclairage publique
- Pétition de demande de sécurisation de la Rue Albert Tourtel

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux demandes de droits de préemption à la délibération numéro 25023, décomposée en 25023 A, 25023 B, 25023 C et 25023 D ; et l'ajout de question suivante :

- Pétition Proxy

DELIBERATION N° 25023 A – DROIT DE PREEMPTION

Le maire propose au conseil municipal de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la vente de la propriété cadastrée 54513 D 456, D 683, D 685, sis 24 Rue de Nancy, formulée par Maître Philippe RICHARD, notaire à NEUVILLER-SUR-MOSELLE. En raison de la signature anticipé, l'accord a été donné au préalable par mail par 10 voix pour.

VOTE : Validé à l'unanimité

DELIBERATION N° 25023 B – DROIT DE PREEMPTION

Le maire propose au conseil municipal de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la vente de la propriété cadastrée 54513 D 167, sis 13 Rue de la Gare, formulée par l'office Notarial du Point Central à Nancy. En raison de la signature anticipé, l'accord a été donné au préalable par mail par 11 voix pour.

VOTE : Validé à l'unanimité

DELIBERATION N° 25023 C – DROIT DE PREEMPTION

Le maire propose au conseil municipal de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la vente de la propriété cadastrée 54513 D 344, D 348, D 349, sis 6/8 Rue Foncière, formulée par Maître Philippe RICHARD, notaire à NEUVILLER-SUR-MOSELLE.

VOTE : Validé à l'unanimité

DELIBERATION N° 25023 D – DROIT DE PREEMPTION

Le maire propose au conseil municipal de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la vente de la propriété cadastrée 54513 C 78, C 79, sis 40 Rue Pasteur, formulée par l'office Notarial JPS, à Nancy.

VOTE : Ajourné à l'unanimité en attente de réponse sur préemption partielle, voire achat direct de la partie trottoir

DELIBERATION N° 25024 – CONVENTION DECT AVEC LE SYNDICAT DES EAUX

En rappel, La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est une compétence communale, sous la responsabilité du Maire, dont le financement doit être assuré par le budget général.

Le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie donne les règles et les attendus, dont un contrôle intégral des Point d'Eau Incendie (PEI) une fois tous les 3 ans.

- Les PEI sont majoritairement raccordés au réseau d'eau pour lequel le Syndicat est compétent.
- La collectivité compétente en matière de DECI, la Commune, peut faire appel à un tiers pour effectuer tout ou partie de ses missions.

Le Syndicat des Eaux propose de réaliser ces contrôles, dont les mesures sur les poteaux incendie, sur l'ensemble de son territoire – délibération syndicale n°622 du 15/04/2025 (qui abroge la délibération syndicale n°417 du 24/04/2017). Ces contrôles seront faits à titre gracieux par le Syndicat des Eaux pour le compte de la Commune.

Pour ce faire, une convention de coopération public-public pour l'assistance technique de contrôle de la DECI doit être établie entre la Commune et le Syndicat des Eaux.

Cette convention annexée à la présente délibération inscrit les conditions et les limites de l'assistance apportée par le Syndicat des Eaux à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise, Madame/Monsieur, le Maire à signer la convention de coopération public-public pour l'assistance technique de contrôle des PEI de la DECI avec le Syndicat des Eaux de Pulligny & du Saintois,
- Accepte que les coûts des dits contrôles soient supportés dans la gestion syndicale,
- Autorise, Madame/Monsieur, le Maire à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Accepté à l'unanimité

DELIBERATION N° 25025 – APPROBATION EN VUE DE L'AG SPL-XDEMAT

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, la Commune de TANTONVILLE a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 5 avril 2025, SPL-Xdemat comptait 3 390 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin mars 2024, 117 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 6 ont été rachetées pour permettre à 6 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 556 actions soit 51,07 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 627 actions soit 4,88 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 263 actions soit 2,05 % du capital social,
- le Département de la Marne : 548 actions soit 4,27 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 252 actions soit 1,96 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 296 actions soit 2,31 % du capital social,

- le Département de la Meuse : 497 actions soit 3,87 % du capital social
- le Département des Vosges : 346 actions soit 2,69 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 453 actions soit 26,90 % du capital social détenues par 3 382 actionnaires.

Sur ces 3 453 actions communales et intercommunales, 528 sont auboises, 559 axonaises, 364 ardennaises, 297 marnaises, 445 haut-marnaises, 642 meurthe-et-mosellanes, 129 meusiennes et 489 vosgiennes.

Ainsi, les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire départemental	Nombre d'actions	%	Nombre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18 %	501	14,78 %
Aisne	1 186	9,24 %	557	16,43 %
Ardennes	627	4,88 %	357	10,53 %
Marne	845	6,58 %	289	8,53 %
Haute-Marne	697	5,43 %	431	12,71 %
Meurthe-et-Moselle	938	7,31 %	637	18,79 %
Meuse	626	4,88 %	130	3,83 %
Vosges	835	6,50 %	488	14,40 %
Total	12 838		3 390	

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 556 actions soit 51,07 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 627 actions soit 4,88 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 263 actions soit 2,05 % du capital social,
- le Département de la Marne : 548 actions soit 4,27 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 252 actions soit 1,96 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 296 actions soit 2,31 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 497 actions soit 3,87 % du capital social
- le Département des Vosges : 346 actions soit 2,69 % du capital social,

- les communes et groupements de communes : 3 453 actions soit 26,90 % du capital social détenues par 3 382 actionnaires ;

- donner pouvoir au représentant de la Commune de TANTONVILLE à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

J'invite le Conseil à en délibérer.

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE soit 13 voix POUR

DELIBERATION N° 25026 – ONF – Réalisation des travaux en forêt communale

ONF a envoyé un programme de travaux sylvicoles pour l'année 2025 :

- Cloisonnement et maintenance mécanisée (Localisation 7.j, 7.t, 8.t)
- Nettoyement-dépressage manuel (Localisation 10.t)

En cas de travaux relatif à l'entretien des cloisonnements P5 et P6 (Localisation 5.j, 6.a, 6.j) en forêt communale, en vue de permettre le martelage des bois destinés aux affouages. Des travaux sylvicoles sont à prévoir et notamment le cloisonnement d'exploitation au broyeur dans une végétation peu importante.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer afin d'autoriser les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Autorise la réalisation du programme et d'inscrire la somme de 3250 € HT au budget communal.
- Autorise la réalisation des travaux de conditionnement de l'affouage et d'inscrire la somme de 1590 € HT au budget communal sous réserve de l'ouverture d'affouage ou non.

VOTE : 13 VOIX POUR

DELIBERATION N° 25027 – VALIDATION ACHAT LAVE VAISSELLE DE LA SALLE DES FÊTES

Comme déjà évoqué à la réunion toute confondue du 22 mai 2025, Jean-Louis LANG présente à l'assemblée le choix de la commission : Ent. TECHNAL à VEZELISE pour un montant de 4 318,32 € TTC.

VOTE : 13 VOIX POUR

DELIBERATION N° 25028 – VALIDATION AMENAGEMENT DES JEUX PLACE DU CENTRE

Comme déjà évoqué à la réunion toute confondue du 22 mai 2025 où Jean-Louis LANG a présenté les trois présentations d'aménagement des jeux de la place du centre et la société LUDOPARC a été choisie en raison de sa présentation, la qualité des jeux et les explications techniques lors d'une visite sur site.

Après délibération, le Conseil municipal choisi la société LUDOPARC, pour un devis de 61 727,44 € TTC, soit 51 439,53 € HT (TVA à 20 %) ; Donne pouvoir pour débloquer les fonds inscrits au BP2025 dans l'opération 24002 et solliciter la subvention du Département, accordée une fois par mandat pour les communes rurales. Cette subvention est de 15 000 € pour au maximum de 80 % de dépenses.

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE soit 13 voix POUR

DELIBERATION N° 25029 – RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Suite aux remarques de la commission du 22 mai 2025 et de la visite de sécurité (SDIS et Préfecture), les lambris vont être retirés. Les travaux et l'Entreprise (DEBARD) ont été validés par la commission, pour un montant initial de 23 970 € TTC.
Tarif revu à 26 127,66 € TTC

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE soit 13 voix POUR

DELIBERATION N° 25030 – RENOVATION DE LA TOITURE BÂTIMENT MAIRIE-ECOLE

Suites aux dégâts de la tempêtes ayant endommagé la toiture de l'école, plusieurs Entreprises ont été sollicité. Une seule a répondu, c'est naturellement elle qui est choisi pour effectuer les travaux.

Le budget de réalisation avait été budgété en investissement communal
Une subvention DETR a été sollicitée, mais également une participation du SIS des Deux Tilleuls ;
la grande majorité des travaux affectant le bâtiment de l'école.

Devis de l'Ent. CHASSERAUX HABITAT à NEUVES-MAISONS :

- Parcours de toiture de l'Ecole : 11 290,80 € TTC
- Parcours de toiture Mairie / Salle des Fêtes : 33 698,22 € TTC
- TOTAL : 44 989,02 € TTCE, soit 37 490,85 € HT

A titre d'information, la commune a déjà réglé une facture de mise en sécurité conservatoire, pour un montant de 4 324,80 € TTC, soit 3604 € HT

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE soit 13 voix POUR

DELIBERATION N° 25031 – ECLAIRAGE DU STADE – PASSAGE EN LEDS

La DETR demandée pour l'éclairage en LEDs du stade football a été accordée. Nous pouvons y prétendre et engager les travaux.

Les devis sont toujours en attente, la délibération est ajournée

VOTE : AJOURNEMENT validé à l'unanimité

DELIBERATION N° 25032 – TRAVAUX DE MARQUAGE ET SIGNALISATION SUR L'ENSEMBLE DES RUES DU VILLAGE

Comme déjà évoqué à la réunion toute confondue du 22 mai 2025, Jean-Louis LANG présente à l'assemblée le choix de la commission : Ent. AXIMUM pour un montant de 6 289,56€ TTC + 2907 € TTC (complément suite à demande des riverains de la Rue Albert Tourtel).

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE soit 13 voix POUR

DELIBERATION N° 25033 – APPROBATION PHASE 1 ET 2 DEVIS MMD54 – PLAN DE CIRCULATION GLOBALE DU VILLAGE

Comme déjà évoqué à la réunion toute confondue du 22 mai 2025, Jean-Louis LANG présente à l'assemblée le choix de la commission : Ent. MMD54 pour un montant de 2070€ + 1852€ TTC.

VOTE : 12 voix POUR et 1 abstention (Mme Nathalie PENNEQUIN).

DELIBERATION N° 25034 – CHOIX DU CABINET D'ETUDES POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Comme déjà évoqué à la réunion toute confondue du 22 mai 2025, Jean-Louis LANG présente à l'assemblée le choix de la commission : Ent. LORR-ENR pour un montant de 7 620€ TTC.

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE soit 13 voix POUR

DELIBERATION N° 25035 – PROPOSITION D'ECHANGE ENTRE UN TERRAIN COMMUNAL ET UN TERRAIN PRIVE

Concernant ce point, il s'agit d'une demande de Jérôme JANNOT qui souhaiterait échanger la parcelle dit "Carel", chemin des Longues raies, actuellement loué sous forme de bail depuis quelques années à Julia XEMAY (2 parcelles contiguës A 362 et A 361), avec un terrain propriété de M. JANNOT (parcelle A 452) situé chemin des longues raies lieu-dit vigne des longues raies à surface équivalente. Cet échange serait proposé devant notaire avec un transfert de bail. Jérôme JANNOT s'engage à prendre à sa charge les frais de notaire.

VOTE : APPROUVE par 11 voix POUR
MM. François XEMAY et Jérôme JANNOT n'ont pas pris part au vote

QUESTIONS DIVERSES :

- Retour sur la subvention de l'éclairage publique accordée, reste à faire fournir les justificatifs pour son obtention.
- Pétition de demande de sécurisation de la Rue Albert Tourtel, une réunion publique a été organisée le vendredi 13 juin pour y répondre.
- Proxy : Fin de la convention d'occupation du domaine publique envoyée en RAR le 19 mai 2025 suite à l'accident intervenu devant le PROXY et demande de retrait des stockages de bouteille de gaz sur le domaine public de TANTONVILLE. En réponse, Proxy a fait une pétition qui n'a pas encore été transmise en mairie. Proposition d'une rencontre entre les conseillers et le représentant du Proxy.

La séance est levée à 23h48

Le Maire
François XEMAY



La Secrétaire de séance
Stéphanie CLEMENT

